



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211217-lmc1H26437H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26437H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

n° 192-21 C

Objet : RD - Tarifs à compter du 1er janvier 2022 - Service public d'assainissement non collectif

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 58

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Barby

Christophe Pierretton

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

James Hallay - Josette Rémy

Chambéry

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Corinne Charles - Franck Morat - Emilio Pla Diaz

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stelian

Jarsy

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

La Ravoire

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Vincent Boulnois

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Sandra Ferrari

Lescheraines

Max Joly

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Claudine Bonilla à Jimmy Bâabâa - de Sophie Bourgade à Pierre Brun - de Isabelle Dunod à Thierry Repentin - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Claire Plateaux à Martin Noblecourt - de Farid Rezzak à Alain Caraco - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 14

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 09 décembre 2021

délibération n° 192-21 C

objet **RD - Tarifs à compter du 1er janvier 2022 - Service public d'assainissement non collectif**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que suite à la fusion de la Communauté de communes du Cœur de Bauges et de la Communauté d'agglomération Chambéry métropole (le territoire de l'ex-Chambéry métropole est également désigné par "cluse" dans la présente délibération) le 1^{er} janvier 2017, les structures tarifaires ainsi que les tarifs correspondants sont différents sur les deux territoires, et que la trajectoire d'harmonisation tarifaire a été initiée dès 2019.

La convergence tarifaire a été arrêtée en 2023, année qui coïncide avec la fin des marchés de prestations de contrôle de bon fonctionnement et celles d'entretien des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de Grand Chambéry.

En effet, Grand Chambéry a opté pour la compétence facultative d'entretien, faisant l'objet d'un marché avec un prestataire (vidangeur ou bureau d'études).

Le budget de l'assainissement non collectif est un budget distinct devant s'équilibrer en dépenses et en recettes, pour lequel les recettes proviennent des redevances pour contrôle de conception et d'implantation, de contrôle de réalisation et de contrôle du bon fonctionnement et de l'entretien perçues sur les usagers bénéficiaires.

L'article L.1331-11-1 du code de la santé publique impose de présenter lors de la signature de l'acte de vente l'état des installations d'assainissement non collectif lors de cessions immobilières. Cette prestation de contrôle de conformité fait l'objet d'une redevance forfaitaire.

Les tarifs proposés sont applicables aux 38 communes de Grand Chambéry.

| Prestations | 2022 HT | 2023 HT |
|--|----------------|----------------|
| Contrôle de conception / implantation | | |
| CLUSE / ex-Chambéry métropole | 116,00 € | 110,00 € |
| BAUGES / ex-Cœur des Bauges | 102,00 € | 110,00 € |
| Contrôle réalisation | | |
| CLUSE / ex-Chambéry métropole | 336,00 € | 340,00 € |
| BAUGES / ex-Cœur des Bauges | 304,00 € | 340,00 € |
| Redevance annuelle de service | | |
| CLUSE / ex-Chambéry métropole | 36,00 € | 39,00 € |
| BAUGES / ex-Cœur des Bauges | 39,40 € | 39,00 € |
| Contrôle de conformité pour ventes (demandé lors cession immobilière) | | |
| CLUSE / ex-Chambéry métropole | 188,00 € | 190,00 € |
| BAUGES / ex-Cœur des Bauges | 178,00 € | 190,00 € |
| Forfait vidange, curage, transport, dépotage EN TOURNEE | | |
| Fosse ≤ 1 500 litres | 157,00 € | 160,14 € |
| 1 500 < fosse ≤ 3 000 litres | 198,90 € | 202,88 € |
| Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires | 77,52 € | 79,00 € |
| Forfait vidange, curage, transport, dépotage HORS TOURNEE | | |
| Fosse ≤ 1 500 litres | 251,40 € | 256,40 € |
| 1 500 < fosse ≤ 3 000 litres | 299,00 € | 305,00 € |
| Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires | 84,15 € | 85,80 € |
| Forfait vidange, curage, transport, dépotage VIDANGE DEFINITIVE | | |
| Fosse ≤ 1 500 litres | 178,50 € | 182,00 € |
| 1 500 < fosse ≤ 3 000 litres | 214,70 € | 219,00 € |
| Pour fosse > 3 000 litres, par tranche de 1000 litres supplémentaires | 77,50 € | 79,00 € |
| Plus-values | | |
| Dégagement des regards de visite | 168,80 € | 172,20 € |
| Minimum de facturation en cas de prestation non réalisée | 105,00 € | 107,10 € |
| Traitement des matières de vidange hors UDEP Grand Chambéry | | |
| forfait / tonne | 54,00 € | 55,10 € |

Considérant les besoins budgétaires nécessaires pour le bon fonctionnement du service pour la période 2022 à 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu l'avis du conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement du 16 novembre 2021,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve les redevances ci-dessus proposées applicables au 1^{er} janvier des années 2022 et 2023.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 192-21 C

Objet de l'acte : RD - Tarifs à compter du 1er janvier 2022 - Service public d'assainissement non collectif

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 5 - Tarification eau et assainissement

Date de l'acte : 17 décembre 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211217-lmc1H26437H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26437H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au